

# CERTIFICAT D'HÉRÉDITÉ

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

**Pour une succession inférieure à 5000 euros**, les administrés peuvent prouver leur qualité d'héritier aux différents organismes par une **attestation signée de l'ensemble des héritiers** et y joindre les documents suivants :

- **Extrait d'acte de naissance du porte fort\*** ;
- **Extrait d'acte de naissance du défunt et une copie intégrale de son acte de décès, si nécessaire, un extrait d'acte de mariage du défunt ;**
- **Extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation** [si besoin est, un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés à se procurer auprès de l'association pour le développement du service notarial (ADSN) ou auprès du fichier central des dispositions des dernières volontés (FCDDV) coût : 18 euros].

*\* Une clause de porte-fort est une disposition conventionnelle par laquelle une personne (le promettant) s'engage au profit d'une autre (le bénéficiaire) à ce qu'une troisième personne (le tiers) ratifie ou exécute un engagement.*

### Contenu de l'attestation :

L'attestation, signée de l'ensemble des héritiers certifie les informations suivantes :

- qu'il n'existe pas de testament ni d'autres héritiers du défunt,
- qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- que les héritiers autorisent le porteur du document à percevoir pour leur compte les sommes figurant sur les comptes du défunt ou à clôturer ces derniers
- qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- que la succession ne comporte aucun bien immobilier

**Pour les sommes supérieures à 5000 euros**, un acte de notoriété est établi par le notaire.



Les  
**Belleville**

Contact service population :

Mairie des Belleville – 04 79 08 96 28 - [accueil@lesbelleville.fr](mailto:accueil@lesbelleville.fr)

Mairie déléguée de Saint-Jean de Belleville – 04 79 24 02 11 - [mairie.saintjean@lesbelleville.fr](mailto:mairie.saintjean@lesbelleville.fr)

Mairie déléguée de Villarlurin – 04 79 24 03 47 – [mairie.villarlurin@lesbelleville.fr](mailto:mairie.villarlurin@lesbelleville.fr)